

6. RESPONSABILITÉS DU CONSEIL MONDIAL

Les principales fonctions et responsabilités du Conseil mondial déléguées par le Conseil des Fiduciaires sont les suivantes :

- a) Veiller à ce que GNDR fonctionne conformément à ses valeurs et principes fondamentaux (prévus par la Stratégie) et en apportant un appui de ses membres
- b) Établir la politique générale, définir l'orientation et les objectifs stratégiques, et décider des plans de travail annuels, notamment les cibles pour chaque année
- c) Soumettre les plans financiers et des plans de travail annuels aux Fiduciaires pour approbation
- d) Superviser et soutenir le développement de la gouvernance interne, la gestion organisationnelle et des modalités d'adhésion de GNDR
- e) Évaluer les principaux risques mentionnés par les Fiduciaires et s'assurer que des mesures d'atténuation adéquates sont en place
- f) Examiner les questions financières présentées par le GTFV et prendre les décisions nécessaires en accord avec les Fiduciaires
- g) Aider à la mise au point et l'approbation des documents et positions de politique, ce qui peut impliquer la participation à des téléconférences, la direction de groupes de travail techniques et l'apport d'informations et de commentaires sur les documents et développements internes de GNDR
- h) Maintenir le rôle et la réputation de GNDR en tant qu'organisation conduisant et soutenant la société civile dans le travail en commun pour améliorer la vie des personnes touchées par les catastrophes dans le monde entier
- i) Suivre et évaluer la prestation de GNDR par rapport aux objectifs, plans de travail et budgets convenus en collaboration avec le Secrétariat de GNDR
- j) Évaluer et recommander aux Fiduciaires pour approbation la stratégie financière telle que présentée par le GTFV ; et comprendre et entériner les recommandations du GTFV sur les systèmes financiers et la stabilité de l'organisation, et l'investissement approprié des fonds
- k) Choisir le-a Président-e du Conseil mondial parmi les membres du Conseil
- l) Aider le-a Président-e du Conseil mondial et les Fiduciaires à nommer le-a Directeur-riche exécutif-ve et à suivre sa prestation
- m) Assurer un mandat de surveillance, représentation et préservation du nom, de l'image de marque et des intérêts de GNDR lors de réunions nationales, régionales et internationales, notamment au sein de leur propre organisation, secteur, réseaux, associations, pairs et sphères d'influence
- n) Utiliser leurs savoir-faire spécifiques, connaissances et expérience pour aider à prendre des décisions saines et soutenir la mise à exécution efficace des objectifs et plans d'action
- o) Tenir le Conseil au courant des besoins, priorités, préoccupations, idées et propositions d'actions futures des membres, en restant conscient de la nécessité de maintenir des perspectives plus larges dans l'intérêt de l'ensemble des membres de GNDR
- p) S'assurer qu'il existe une stratégie de communication régulière et efficace avec les membres de GNDR sur le but, les valeurs, le travail et les réalisations.

Le cahier des charges d'un membre du Conseil mondial figure à l'annexe B.

